Comités de suivi – Mode d'emploi

Tout(e) doctorant(e) se voit attribuer un comité de suivi doctoral à sa première inscription en thèse. Ce comité est composé de deux enseignant-chercheurs ou chercheurs de l'ED, complété par un correspondant industriel si la thèse est financée par l'industrie et que le laboratoire le demande.

Il appartient à chaque doctorant(e) inscrit(e) d'avoir un entretien annuel — d'environ 10-15 minutes de présentation orale, suivie d'une discussion — avec son comité et en dehors de la présence de son (ses) encadrant(s) de thèse, en juin-juillet de chaque année (au plus tard septembre de l'année suivante, sauf cas particuliers). **C'est au (à la) doctorant(e) d'organiser le rendez-vous et de s'y présenter avec les fiches étudiant et entretien pré-remplies.**

Un engagement de confidentialité est disponible sur le site de l'ED, que les membres du comité devront signer *en préalable à l'entretien*, si nécessaire.

Le rôle du comité de thèse est de i) veiller au bon avancement du projet de recherche; ii) d'aider le (la) doctorant(e) à bien s'exprimer à l'oral, formellement ou en discussion libre; iii) de veiller au bon avancement du projet professionnel, de sa définition à sa mise en œuvre. Une fiche d'entretien permettant de suivre la progression sera complétée à l'issue de chaque entretien. **Le (la) doctorant(e) retournera chaque année une copie de cette fiche au secrétariat de l'ED, ainsi que sa fiche étudiant(e) remise à jour** (fichiers disponibles sur le site de l'ED), **accompagnées de la fiche de présence aux séminaires.**

Le comité a le devoir de signaler tout problème (quantité de travail, mauvaise définition du projet scientifique, manque de formation, problème d'encadrement, conflits, etc.) pour qu'il y soit porté remède, au besoin *via* une médiation. À l'issue de la troisième année, il donnera un avis quant à la soutenance possible de la thèse (après consultation du manuscrit). La direction de l'ED en suivra les conclusions pour la demande d'autorisation de soutenance.

Il est attendu que le comité pourra jouer un rôle de tuteur. Bien entendu, chaque doctorant(e) est libre d'interagir plus avec lui s'il (elle) le désire. Les comités ont été constitués pour apporter une aide à sa formation doctorale.